

ABONNEMENT

Saumur

En an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

En an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS

A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

L'interpellation Hubbard

A LA CHAMBRE

L'interpellation sur les manifestations cléri-
cales a eu un début plaisant grâce à M. De-
roulède qui est venu proposer de l'écartier par
la question préalable.

Mais elle a bien vite pris une tournure sopori-
fique avec M. Hubbard qui a parlé pendant
près de deux heures pour ne pas dire grand
chose.

Je n'insisterai pas sur le discours de cet ora-
teur ennuyeux. Il n'en vaut pas la peine. M.
Hubbard a longuement dénoncé les récentes
déclarations épiscopales, les protestations du
Pape contre l'usurpation italienne, la lettre
pastorale de M^r l'archevêque de Bordeaux en
faveur du pouvoir temporel, les catéchismes
dits électoraux. Et, après avoir demandé au
gouvernement quelles armes nouvelles il comptait
employer contre l'épiscopat en révolte, il a
déposé sur le bureau un ordre du jour ainsi
conçu :

« La Chambre, résolue à faire respecter par
le clergé les droits du pouvoir civil et les lois
de la République, invite le gouvernement à
présenter à bref délai les lois préparatoires à la
séparation des Eglises et de l'Etat. »

M. Hubbard a été peu écouté dans la pre-
mière partie de son discours et pas du tout
dans la seconde. Au bout d'une heure, la
Chambre excédée criait : Assez ! Assez ! et M.
Floquet se voyait contraint de défendre la pa-
role de l'orateur à coups de rappel à l'ordre.

Un petit incident a un instant égayé la Chambre.
Comme M. Hubbard attaquait le Souverain-
Pontife, M. de Bernis lui a crié : « Vous avez
été reçu en audience par le Pape ! »

Visiblement déconcerté par l'interruption,
les rires et les applaudissements ironiques de
la droite, M. Hubbard a balbutié qu'il était allé
au Vatican « avec quelques amis d'Italie » pour
voir les loges de Raphaël.

Cette réponse a mis en gaieté la Chambre
entière.

Mais voici M. Fallières. Tout à l'heure, M. de
Freycinet a quitté sa place pour aller se mettre
auprès de son collègue et lui faire la leçon.
Mais, hélas ! rarement les leçons prévalent
entièrement contre la nature.

A peine M. le ministre des cultes est-il à la
tribune qu'il soulève les exclamations, les huées
et les rires, aussi bien sur les bancs de la Gau-
che que sur ceux de la Droite.

Il affirme que le gouvernement a toujours
fait respecter le pouvoir civil. Les radicaux
rient.

Il assure que « 27 évêques sont restés muets
avant, pendant et après le procès » de M^r Gou-
the-Soulard. La Droite nie et les radicaux s'es-
claffent.

Il fait l'éloge de M^r l'archevêque de Bor-
deaux qui « a, dit-il, le cœur chaud ». Oppor-
tunistes et radicaux se pâment.

Puis il nous raconte qu'il a reçu de M^r Le-
cot des explications sur l'Association organisée
pour l'affranchissement du Pape.

Il nous lit la lettre de l'archevêque qui se
justifie de vouloir créer à son pays des compli-
cations diplomatiques, et sa réponse, à lui Fal-
lières, ordonnant de ne pas donner suite à
l'organisation de l'Association projetée.

A ce moment il se produit un long et très
violent incident.

M. de Bernis dit que la franc-maçonnerie
existe et qu'elle n'est pas autorisée.

M. le président dit que la franc-maçonnerie
a été autorisée par le Pape Pie IX, qui en fai-
sait partie (Rires à gauche. — Vives protesta-
tions à droite).

M. de Bernis. — C'est une infamie et une
abomination. (Rires à gauche.)

M. de Baudry d'Asson. — C'est un mensonge.
(Vive agitation à droite. — Exclamations ironi-
ques à gauche.)

MM. de Baudry d'Asson et de Bernis inter-
rompent violemment.

M. le président prie M. le ministre de conti-
nuer, il n'y a pas dans le règlement de ré-
mède pour des accès de cette nature. (Rires à
gauche.)

M^r Freppel. — C'est une calomnie contre
Pie IX.

M. le président. — Vous, monsieur Freppel,
je vous rappelle à l'ordre.

M^r Freppel. — Je maintiens mes paroles.

M. le président. — Je vous rappelle à l'or-
dre avec inscription au procès-verbal. (Agita-
tion.)

M. le comte de Mun. — Censurez-nous si
vous le voulez, nous ne pouvons pas admettre
que le président de la Chambre prononce con-
tre Pie IX une accusation outrageante et non
établie. (Bruit prolongé.)

M. Paul de Cassagnac. — Vous avez, M. le
président, proféré une accusation mensongère.
(Applaudissements à droite.)

M. le président. — M. le ministre, veuillez
continuer. (Applaudissements au centre et à
gauche.)

M. de Ramel. — Je demande un rappel au
règlement contre le président : jusque-là nous
ne laisserons pas discuter. (Bruit.)

MM. de Baudry d'Asson et de Bernis conti-
nuent à interrompre. (Bruit.)

M. le président dit qu'il a laissé passer tout
ce qu'il y avait de personnel au président dans
les violences qui se sont produites, mais il ne
permettra pas que la séance soit arrêtée par le
tumulte et il appliquera le règlement aux inter-
rupteurs. (Très bien ! très bien ! au centre et à
gauche. — Bruit à droite.)

M. de Ramel. — Le règlement vous appelle
à la tribune et à quitter le fauteuil de la prési-
dence pour expliquer vos paroles.

M. Fallières a terminé son discours au mi-
lieu du bruit et de l'indifférence générale. Il dé-
clare que l'ensemble des lois doit être respecté
aussi rigoureusement que le Concordat lui-
même, et conclut que donner en pleine liberté
à l'Eglise sa séparation avec l'Etat serait jouer
avec l'inconnu.

M. de Ramel a la parole pour un rappel au
règlement. Il estime que le président a le droit
de censure et d'exclusion mais non d'injure
vis-à-vis de ses collègues. (Très bien ! très
bien ! à droite; réclamations sur un grand
nombre de bancs.)

En outre M. le président a introduit dans la
discussion un fait nouveau, une grave affirma-
tion à laquelle l'orateur donne un démenti for-
mel. Quand le président intervient dans les
débats, il doit quitter la tribune. C'est la consé-
quence de l'article 401 du règlement.

Au nom de sa loyauté même, le président a
le devoir d'expliquer la parole qu'il a pronon-
cée et qui est une calomnie (Très bien ! Très
bien ! à droite, au centre et à gauche).

M. le président n'a à répondre à aucune
sommation, mais il désirerait que personne ne
fût plus coupable que lui à l'égard du régle-
ment. (Très bien ! très bien ! au centre.)

M. de Cassagnac constate que la discussion
actuelle est une provocation à l'adresse des
catholiques. On avait dit à Carnot que si son
grand-père avait été l'organisateur de la vic-
toire, il serait l'organisateur de l'apaisement.

Les avances ont été faites, mais où sont les
signes d'apaisement ?

La République a abusé de notre mansuète-
tude. (Protestations à gauche.) Ce sont les
républicains qui ont commencé la guerre. Le
cléricalisme, c'est l'ennemi, avez-vous dit, c'est-
à-dire l'Eglise, c'est l'ennemi.

L'orateur passe en revue toutes les mesures
prises par le gouvernement contre les catholi-
ques. (Murmures à gauche.)

L'orateur aborde l'affaire de Rome ; c'est au
moment où le drapeau français était insulté que
le garde des sceaux a écrit sa lettre odieuse.
(Bruit à gauche.)

Il en arrive au procès de M^r Gouthe-Sou-
lard. On a eu recours au magistrat chargé de
toutes les besognes malpropres.

M. Floquet. — Je vous rappelle à l'ordre.

L'orateur insiste, il déclare qu'il votera la
séparation de l'Eglise et de l'Etat.

L'orateur dit qu'il y a des milliers de catho-
liques en France qui accepteraient la Républi-
que si elle respectait la religion ; mais il y a
un fossé infranchissable. Il ne craint pas l'atti-
tude gouvernementale, car elle ne recherche
que le maintien du statu quo.

M. de Cassagnac dit que les fonctionnaires
peuvent être révoqués, les évêques ne le sont
pas ; il critique la façon dont sont nommés les
évêques.

Le gouvernement a peur de la séparation. Il
faut qu'il sorte de l'équivoque. Il faut que le
gouvernement ait un sexe mâle (Rires. Applau-
dissements à gauche).

La République n'a pas le courage de ses bai-
nes sous le gouvernement de Carnot le petit.
(Murmures à gauche. — Applaudissements à
droite.)

M. Floquet. — Je vais prononcer la cen-
sure.

M. de Cassagnac dit que M. Floquet a pro-
voqué les catholiques il n'a fait que suivre cette
attitude.

Cris : à demain !

M. de Freycinet demande la continuation de
la discussion.

M. Richer estime que la discussion ne saurait
être écartée. Il demande le renvoi.

Cris : Non ! non !

Le renvoi est mis aux voix après épreuve
douteuse.

Par 290 voix contre 241, la Chambre décide

de renvoyer la suite de la discussion à de-
main.

M^r Freppel, rappelé à l'ordre, proteste con-
tre les paroles de M. Floquet.

On peut dire que la discussion est à peine
entamée.

Hier soir, M. Floquet a envoyé ses témoins à
M. de Cassagnac.

INFORMATIONS

M. HUBBARD EN VOYAGE

L'Eclair de Montpellier a reçu de Rome une
lettre où se trouve une anecdote curieuse.

« Nos radicaux français, dit notre confrère,
ont beau fraterniser avec les Italiens les plus
gallophobes ; ils ne méprisent pas le Pape au-
tant qu'ils veulent bien le dire. Au contraire,
ils cherchent à le voir, comme M. Hubbard, le
héros anti-clérical du jour, qui, vers le 10 ou
11 novembre, après avoir parlé contre le Pape
à Mentana, s'est glissé parmi les pèlerins, s'est
agenouillé devant Léon XIII et lui a offert des
objets pieux à bénir. »

Le voici en plein dans l'anti-cléricalisme,
après avoir reçu à genoux la bénédiction du
Pape. »

Est-ce à Mentana, est-ce au Vatican que M.
Hubbard a joué une comédie peu honorable ?
C'est peut-être bien à la fois au Vatican et à
Mentana.

LES VINS D'ESPAGNE

L'agitation qui vient de commencer en Es-
pagne depuis que le Sénat français a établi une
taxe plus élevée sur les vins espagnols se dé-
veloppe et prend un caractère des plus étran-
ges.

Une dépêche dit que dans les provinces de
l'Est on propose de refuser les marchandises
françaises et que le gouvernement encourage
cette tendance. Quelques journaux invitent
leurs compatriotes à ne pas voyager en France
en été.

Ce mouvement montre surtout à quel point
les produits français étaient mal protégés jus-
qu'alors par notre législation douanière.

Le Times publie une dépêche de Vienne di-
sant que l'Espagne a fait des ouvertures au
gouvernement autrichien pour entamer des
négociations en vue d'entrer dans la nouvelle
alliance commerciale du centre.

Par contre, la Hollande se tient jusqu'à pré-
sent sur la réserve.

LA RÉCEPTION DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet a été reçu jeudi à l'Acadé-
mie française. Cette cérémonie avait attiré un
public nombreux.

A une heure dix, le récipiendaire a été in-
troduit par ses parrains, MM. Joseph Bertrand
et Mézières.

On remarquait dans l'intérieur le général de
Galliffet et le général Février, grand chancelier
de la Légion d'honneur ; le président du Sénat
et le président de la Chambre.

MM. Ribot, Bourgeois, ministres, et nombre
d'hommes politiques, parmi lesquels MM.

Tirard, Goblet, Spuller, Aynard, etc., et M. Lozé.

Parmi les dames, M^{me} Carnot, M^{me} et M^{lle} de Freycinet.

La séance a fini à trois heures.

M. de Freycinet a été très froidement accueilli; point d'applaudissements sur les bancs de l'Institut.

Un incident assez curieux s'est produit aux funérailles de l'empereur Dom Pedro.

Les deux délégués de l'ambassade de Turquie ont refusé d'entrer dans l'église de la Madeleine par une porte latérale, leur dignité de pacha leur conférant le droit de pénétrer dans tous les palais et édifices nationaux par la porte principale. Ils ont tellement insisté pour obtenir cette satisfaction purement platonique que la suisse de l'église leur a ouvert à deux battants la porte du milieu. Messieurs les pachas sont alors entrés solennellement dans l'église, précédés du suisse qui frappait les dalles de sa hallebarde.

Il est à remarquer que les autres membres du corps diplomatique et les princes de l'ancienne Maison de France n'ont fait aucune difficulté pour pénétrer dans l'église par les portes bâtarde.

Les peuples deviennent reconnaissants pour les souverains qu'ils chassent :

Le Conseil municipal de Rio a voté l'érection d'une statue de Dom Pedro ;

La Sobranie bulgare va voter une pension au comte Hartenau, l'ex-prince Alexandre de Bulgarie.

JEUNESSE MATÉRIALISÉE

Louis A., 16 ans, à Toufflers (Nord), sans travail depuis six semaines, rentrait ivre samedi soir au logis. Ses parents, c'était leur devoir, lui firent de vifs reproches. Il sortit, et le lendemain matin, on le trouvait pendu à un arbre.

Autre fait de même ordre : à Sin-le-Noble (Nord), un jeune homme de 19 ans, réprimandé par son père sur sa mauvaise conduite, quitte la table de famille, court sur la voie du chemin de fer où un train passait, et se jette sous les roues; un instant après on rapporte à la famille les morceaux du suicidé.

Ces jeunes gens « fin de siècle » ne veulent recevoir aucune observation.

LA GRANDE TRAHISON DE FREYCINET

Il ne s'en faut guère que l'on ne dénonce le ministre de la guerre au pays et aux Chambres comme ayant trahi la France, par sa manière de diriger les affaires.

Le *Figaro*, après avoir fait flamboyer ce titre : « l'anarchie militaire », écrit :

« Un général des plus distingués, ayant écrit

une étude sur la cavalerie, n'a pu obtenir de la publier. Or, comme cette étude a longtemps traîné dans les bureaux pendant les demandes d'autorisation, on sait déjà que c'est un travail des plus remarquables, basé sur des documents certains, et donnant à la France des avertissements trop sérieux, comme en donnait Stoffel la veille de la guerre.

Cette étude, n'a, paraît-il, rien de politique, elle n'attaque aucune personnalité, et cependant elle a été écartée, comme gênante, par M. de Freycinet. Il faudra maintenant que le ministre explique pourquoi il proscribit des œuvres qui ont uniquement pour but le bien de l'armée. »

La *Justice*, confirmant le fait, ajoute :

« Nos renseignements sont absolument conformes à ceux du *Figaro*. L'étude en question, qui émane d'un de nos divisionnaires les plus distingués, est absolument remarquable. Sa publication aurait une très haute portée au point de vue militaire. Et la résistance qu'oppose M. de Freycinet serait, par suite, absolument inexplicable, s'il était permis d'ignorer encore que le ministre de la guerre est trop étroitement entouré pour pouvoir prendre tout seul une détermination quelconque. »

Pire que Boulanger, alors !

Le voilà donc, ce Freycinet qui avait réuni, dans son élection sénatoriale, toutes les fractions du parti républicain et qu'on avait acclamé ministre modèle de la guerre sous une vraie République! Le voilà dénoncé comme la « chose » d'un camarilla, comme un « mannequin », entre les mains de son entourage!

Et quel entourage!

Un entourage qui permet à Reinach de publier des articles aussi anarchiques que celui que l'on connaît, et qui interdit la publication d'un travail aussi « considérable » que celui du général de division auquel on fait allusion.

Ah! il se passe de jolies choses au ministère de la guerre.

Et nos braves officiers, tout à leurs travaux, nos vaillants soldats, tout à leur patriotisme, en apprennent de belles sur les gestes de leurs gouvernants républicains.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 11 décembre 1891.

La Bourse témoigne de meilleures dispositions, elle escompte le vote de confiance sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le détachement du coupon du 3 0/0 ancien qui a lieu le 16 courant provoque quelques rachats à 95.92. Le nouveau reste à 94.87, le 4 1/2 à 104.80.

La Rente Italienne monte à 91.40; les écarts de primes sont très tendus. Le 3 0/0 Portugais dont le paiement du coupon ne fait aucun doute dans le monde de la finance reste demandé à 93 3/8.

L'Extérieure s'inscrit à 66 15/16. Le Russe Orient et le Nouveau Russe sont bien tenus.

La Banque de Paris qui marche d'accord avec la maison Rothschild dans ses négociations avec l'Espagne pour l'emprunt intérieur de 250 millions est en progrès marqué à 717 francs. Le Crédit Foncier est sans changement à 4,237 et le Lyonnais à 787. La Société Générale dont les bénéfices suivent une progression régulière est demandée au comptant à 477.75.

La presse d'Orient, de toutes nuances, reconnaît avec unanimité les avantages indéniables, pour le port de Jaffa, de la construction d'un chemin de fer destiné à relier directement ce port à Jérusalem. La ligne aura donc ce double avantage de doter ces contrées d'une voie de communication propre à développer son commerce tout en donnant satisfaction aux sentiments de sympathie des catholiques de France en faveur des Lieux-Saints. Tout l'honneur de cette entreprise revient à la Société « Le Crédit » qui a pris l'initiative de cette œuvre de civilisation.

Le Crédit Foncier de Tunisie a un courant de demandes très suivies.

L'action des Immeubles de France cote 467.50.

Les Chemins Economiques progressent à 404.

Chronique Locale ET DE LOUEST

LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAUMUR

Par décision préfectorale, M. Boulanger, vice-président du Conseil de Préfecture, a été désigné pour remplacer provisoirement M. Cotineau, sous-préfet de Saumur, décédé, jusqu'à la nomination d'un nouveau sous-préfet.

Direction générale des Postes et des Télégraphes

Concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes

Un concours pour le surnumérariat des Postes et Télégraphes aura lieu, les jeudi 3 et vendredi 4 mars 1892, au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ayant une taille de 1^m 54 au minimum.

Par exception, peuvent concourir après 25 ans et jusqu'à 28 ans les candidats qui justifient de trois années de participation, en qualité de receveur de bureau simple, de commis auxiliaire ou d'aide, au travail d'un bureau de Poste et Télégraphe, et les anciens militaires comptant trois années au moins de présence sous les drapeaux. Pour les candidats comptant moins de trois années de services dans l'administration ou dans l'armée, et plus de 25 ans d'âge, la limite d'âge de 25 ans est reculée d'une durée égale à celle des services.

Les candidats étrangers à l'administration devront se présenter en personne et sans retard au Directeur des Postes et Télégraphes de leur département, chargé de l'instruction des candidatures.

Ce fonctionnaire leur remettra le programme du concours.

La liste d'inscription sera close le 25 janvier 1892.

NOMINATION DANS LE CLERGÉ

Par décision de Monseigneur l'Evêque :

M. l'abbé Cognée, curé de Cuon, a été nommé curé du Puy-Notre-Dame.

TOUJOURS LES AGRESSIONS NOCTURNES A ANGERS

Dans notre numéro d'hier, nous signalions deux nouvelles agressions nocturnes. En outre, nous disions qu'un jeune homme avait failli être attaqué par des rôdeurs.

De son côté, le *Petit Courrier* raconte le fait suivant :

« Mardi soir, vers huit heures, M^{me} Boutier, couturière, sur la prière de M^{me} Martin, domiciliée boulevard de Nantes, où elle était en journée, sortit pour aller dans une épicerie voisine.

À peine dehors, elle rencontra la bonne de M. Trédille qui, elle aussi, se rendait dans la même épicerie.

En traversant la chaussée, un homme paraissant avoir une quarantaine d'années, vêtu d'une longue blouse, les aborda précipitamment, puis les saisit toutes les deux par le bras et leur fit des propositions obscènes.

La bonne de M. Trédille parvint à se dégager assez facilement de l'étreinte de son agresseur; mais il n'en fut pas de même de M^{me} Boutier, qu'il voulait emmener à toute force.

Afin d'empêcher cette dame de crier, le misérable lui pressait la gorge et, pour l'obliger à marcher, la frappait à coups de pied et à coups de poing. La victime de ce lubrique personnage aurait été certainement vaincue, si les époux Martin, prévenus par la bonne de M. Trédille, en rentrant chez son maître, qui demeure dans la maison, n'étaient arrivés à temps pour la secourir.

Dès qu'il vit qu'on venait au secours de M^{me} Boutier, il prit sa course et disparut, malheureusement sans qu'on pût le reconnaître.

Ajoutons, en terminant, que l'on rapporte que semblable fait s'est produit à peu près au même endroit il y a trois semaines.

M^{me} Boutier se ressent des mauvais traitements dont elle a été victime mardi soir. »

Deux arrestations. — Deux marchands ambulants vendaient du drap dans la campagne, en Maine-et-Loire et dans la Loire-Inférieure, en assurant les acheteurs qu'un tailleur viendrait confectionner *gratis* les vêtements. Ces farceurs ont été arrêtés à Nantes, sur des plaintes transmises par les parquets d'Angers et d'Ancenis. Ils s'appellent Herman Boogaerts, belge, et Abraham Vastaben, hollandais.

LA MAISON SANS FENÊTRES

PAR ROGER DOMBRE

Après le déjeuner on s'accorde un instant de récréation; si je craignais qu'on ne nous traitât d'écervelées, je dirais qu'il arrive quelquefois à ces demoiselles de jouer à cache-cache avec Méphisto et même avec Mme Antoinette excitée par sa tasse de café.

Presque toujours on fait une promenade, non plus dans le jardin, mais aux environs; on pousse quelquefois au village pour visiter M. le curé, qui prête aux pauvres exilées un volume plus instructif qu'amusant. On va voir un malade auquel on glisse une petite aumône, bien certainement l'obole du pauvre prélevée sur le maigre revenu mensuel; quand on a le nécessaire, il faut aider au moins ceux qui ne l'ont pas.

À trois ou quatre heures, — il n'y a rien de limité, — on rentre, fraîches et joyeuses; on grignote un fruit si l'on est en appétit, puis

chacun reprend son ouvrage jusqu'à la nuit tombante. Alors, pour économiser la lumière le plus longtemps possible, ces demoiselles font de la musique dans la demi-obscurité du petit salon, et Antoinette se repose de ses fatigues en écoutant ses chères maîtresses, qui jouent et chantent comme des anges, selon elle.

Après le souper on cause, assises dehors si la nuit est tiède, dans la cuisine si le temps ne le permet pas; puis on se couche après la prière, mais non sans que les deux petites sœurs ne babillent jusqu'à une heure avancée.

Et vous croyez peut-être qu'elles sont lassées de cette vie modeste, plus que modeste même? Point du tout : elles se trouvent heureuses; elles ne doivent rien à personne, sont libres comme l'oiseau des champs et n'ont pas même un soupire à l'adresse de l'existence passée. Le dimanche on va à la messe, parées des simples mais gracieux costumes remis à la mode par la main habile de Mme Antoinette, et certes, ces demoiselles ont encore fort grand air. Elles l'entendent chuchoter autour d'elles; à la porte de la pauvre église, paysans et bourgeoises leur cèdent le pas, tout comme si elles étaient de riches châtelaines.

Et, cependant, ce ne sont que des Pari-

siennes ruinées, les recluses de la maison sans fenêtres.

« Mai.

« Je n'écris pas tous les jours dans mon journal, et pour deux raisons : cela me prendrait trop de temps, mieux employé autrement, puis les éléments me font défaut : il n'y a jamais d'événements ici.

« C'est Mikaela qui me pousse à tracer là quelques lignes de temps à autre; la chère mignonne trouve que j'ai un joli style et que je ne dois pas le négliger. Encore une de ses illusions : elle en a tant, ma petite sœur adorée, quand il s'agit de moi!

« — Cultivons, alors, ai-je dit en l'embrasant; et, pendant qu'elle fait des gammes, moi, je griffonne.

« L'autre jour, nous essayions d'aligner les quatre strophes d'un sonnet : avons-nous ri, mon Dieu! Nos vers avaient un lieu de parenté avec moi, étant boiteux; puis, notre première rime féminine étant *enthousiasme*, il nous fallait donc quatre rimes en *asme*. Impossible de les trouver; il y a peu de mots de cette terminaison, et nous n'avions à notre service que : *asthme, cataplasme et marasme*.

« Méphisto avait tellement l'air de se moquer

de nous, que j'ai fait une boule de papier du fameux sonnet et je la lui ai jetée au museau; il n'en a fait qu'une bouchée.

« C'est égal, sans plaisanter, je veux travailler un peu, puisque j'ai tant de loisirs; qui sait si, un jour, je ne devrai pas gagner ma vie avec ma plume?

« Gaétane, femme de lettres, voyez-vous cela?

« Après tout, nous ne passerons pas notre existence entière à la maison sans fenêtres, il faut l'espérer, du moins, et alors...

« Nous avons déjà pensé, Mikaela et moi, à utiliser nos doigts : mais les ouvrages féminins sont si peu rétribués!

« Si nous avions continué nos leçons de peinture, nous pourrions en tirer quelque chose, peut-être, mais nous sommes par trop novices et l'apprentissage est coûteux. »

« Mai.

« Nous allons chaque soir au mois de Marie : c'est si joli! Quand le temps est beau, l'église nous paraît toute proche; quand il est mauvais, nous nous y rendons quand même, parce qu'il faut donner le bon exemple.

« L'église est très pauvre, mais nous l'aimons telle qu'elle, et si jamais nous devenons

ENTRE REPUBLICAINS

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« L'échange de propos désagréables continue entre le Patriote et le Ralliement. C'est un vrai dialogue poissard dans le genre de la mère Angot ! »

UN ESSAI DE PAVAGE

Le service des ponts et chaussées vient d'autoriser un entrepreneur de Nantes, M. Cheneau, à faire un essai de pavage dans la rue Talot, à Angers, sur une superficie de 60 mètres carrés environ : 50 centimètres de chaussée et 10 mètres de trottoirs.

Ce pavage sera fait avec des briques en asphalte comprimé. C'est un genre qui n'a jamais été employé à Angers. On en fait usage à Nantes depuis deux ans environ. Les briques pour la chaussée ont une épaisseur de 5 centimètres environ. Pour le trottoir, cette dimension est à peu près moitié moindre. M. Cheneau affirme que ce genre de pavage peut servir pendant vingt ans. *Chi lo sa ?*

TOURS. — Il circule en ville depuis quelques jours, dit le *Messageur*, un bruit qui prend une certaine consistance.

Il s'agirait du changement de garnison de nos deux régiments d'infanterie : ils échangeaient avec le 135^e qui est à Angers et le 77^e qui est à Cholet.

Sous toutes réserves, bien entendu.

AFFAIRE GENNEVRAYE

M. Gennevraye a été transféré avant-hier dans une maison de santé de Suresnes, sans qu'il pût passer à son domicile, embrasser sa femme et son second fils né deux jours avant son arrestation et qui est mort dans la nuit de mardi à mercredi.

Le beau-père, M. Grignon-Dumoulin, a assigné M. Gennevraye et M^{me} Gennevraye devant le tribunal de la Seine, où il formule une demande de déchéance paternelle. M^{me} Waldeck-Rousseau plaidera pour M. Grignon-Dumoulin, M^{me} Falateuf pour M. Gennevraye.

TRIBUNAUX

LE SECRET PROFESSIONNEL DU PRÊTRE

La Cour de cassation vient de statuer sur une question fort intéressante. Il s'agit du secret professionnel des prêtres.

Au mois de septembre dernier, M. l'abbé Pierre Fay, exerçant son ministère à Pont-Farcy (Calvados), avait été condamné à une amende de 100 fr., pour avoir refusé de révéler à un juge de Vire, qui instruisait une affaire d'adultère, les confidences que lui avait faites la femme d'un des inculpés.

M. l'abbé Fay se retrancha derrière le se-

cret professionnel, et refusa de répondre au juge d'instruction — d'où l'amende de cent francs.

Le prêtre s'est pourvu en cassation et la Cour suprême lui a donné raison en cassant l'ordonnance du juge de Vire.

L'arrêt dit en substance que les ministres des cultes, légalement reconnus, sont tenus de garder le secret sur les révélations qui ont pu leur être faites à raison de leurs fonctions. (Art. 378 du Code pénal.)

Cette obligation d'ordre public existe pour le prêtre catholique, qu'il ait eu connaissance par la confession, ou en dehors de la confession, du fait secret dont il a été constitué dépositaire, si le fait lui a été confié dans l'exercice exclusif de son ministère sacerdotal et à raison de ce ministère.

Un desservant a donc pu légalement invoquer le secret professionnel pour se dispenser de répondre aux questions d'un juge d'instruction sur des faits qui lui auraient été avoués en confiance, si l'ordonnance de ce magistrat n'établissait pas qu'en recevant ces confidences ce prêtre n'était pas dans l'exercice de son ministère. (80, C. Instr. crim.)

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Samedi 12 décembre, 1^{re} représentation du grand succès : *MISS HÉLYETT*, opérette nouvelle en 3 actes, de Maxime Boucheron, musique d'Audran. Costumes et décors absolument neufs.

Dimanche 13 décembre : *Les Noces de Jeanette* et *Les Cloches de Corneville*.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. Rideau : 8 h. 1/2
Direction : H. DAVID.

LUNDI 14 Décembre 1891

Avec le concours de M^{me} PORTALIER, première chanteuse d'opérette.

Les Cloches de Corneville

Opérette en 3 actes, musique de Robert PLANQUETTE.

M^{me} SAUVAGET remplira le rôle de *Serpolette*.
M^{me} PORTALIER jouera, comme début, celui de *Germaine*.

ON COMMENCERA PAR

UNE TASSE DE THÉ

Comédie en 1 acte, de CH. NARRY.

MARCHÉS

BOURGUEIL, 8 décembre

Froment, l'hectolitre, 49 50. — Seigle, 12 fr. — Orge, 11 fr. — Avoine, 8 fr. — Pommes de terre, 4 50. — Haricots de Soissons, 26 50. — Haricots rouges, 20 50. — Marrons, 14 fr. — Bœuf, le kil., 1 60. — Veau, 1 80. — Mouton, 2 40. — Porc, 4 50. — Beurre le kil., 2 50. — Œufs, la douzaine, 1 20. — Dindons, la pièce, 7 fr. — Canards, 2 fr. — Poulets, 2 10. — Oies, 4 50.

BEAUFORT, 9 décembre

Froment, double-décalitre, 3 95. — Seigle, 2 70. — Avoine, 1 75. — Pommes de terre,

pure comme le cristal.

» C'est Mikaëla qui a fait cette heureuse découverte.

» Un jour de promenade, que nous nous étions égarées au milieu des montagnes coupées de gorges pleines de mousses, de verdure, de brumes tièdes et de parfums sauvages, nous avisâmes un gamin qui gardait des chèvres en chantant une complainte populaire d'une façon très expressive. Nous l'écoutâmes chanter d'abord, puis il nous remit dans notre route, et, chemin faisant, nous l'interrogeâmes. C'était un orphelin, employé comme berger chez les Ragos, qui le payaient peu, le nourrissaient mal et ne lui enseignaient pas un mot de religion. Nous parlâmes de lui à M. le curé, qui le plaça chez les Serrian, des fermiers plus consciencieux que les Ragos; Mikaëla a entrepris son éducation religieuse, qui a été absolument négligée, et le mignon sait merveilleusement son catéchisme à présent; il a fait sa première communion et est enfant de chœur pour son propre bonheur et pour celui de toute la paroisse, car sa jolie voix attire à l'église une foule d'indifférents qui prennent le pli de s'y rendre régulièrement; pour moi, c'est une fête lorsque j'écoute le petit Charles chanter le

» 80. — Noix, 2 55. — Châtaignes, 3 fr. — Foin, la charretée, 125 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 4 20. — Œufs, la douzaine, 1 25. — Vin rouge, 90 à 140 fr. — Vin blanc, 120 à 140 fr.

Dernières Nouvelles

Paris, 12 décembre, 12 h. soir.

Dans la séance de ce matin, à la Chambre des députés, M. Hubbard a démenti formellement sa prétendue visite au Pape.

On a repris la discussion du budget. M. de Baudry d'Asson, faisant remarquer que la Chambre n'était pas en nombre, a été rappelé à l'ordre.

Des discours ont été prononcés ensuite par MM. Brisson, Ramel, Vallée, Grousset et M. le commissaire du gouvernement sur la réforme des frais de justice.

La séance a été levée après ces discours.

HAVAS.

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons!

BOURSE DE PARIS

Du 11 Décembre 1891

3 0/0.	95 90
3 0/0 nouveau.	94 90
3 0/0 amortissable.	96 30
4 1/2.	104 80

AVIS

A MM. LES PROPRIÉTAIRES

DUBOIS-RONCE, diplômé breveté, a l'honneur de prévenir que les Propriétaires qui désireraient traiter leurs vignobles avec les badigeons régénérateurs veuillent bien s'adresser de suite.

Prix du sac, 20 francs, pris dans les magasins.

34 médailles or et argent.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUivant DÉCRET DU 4 MAI 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 54 ET 56, RUE DE PROVENCE, PARIS

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons des C^{ies} de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits

d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

SOCIÉTÉ DU CHEMIN DE FER OTTOMAN

JAFFA à JERUSALEM

ÉMISSION

de 18.000 Obligations de 500 fr.

Rapportant 25 francs par An, remboursables à 500 fr. en 60 ans

PRIX D'ÉMISSION : 450 FRANCS

Coupon de 12 fr. 50 au 15 Mars 1892 attaché

En souscrivant.	50
A la répartition du 25 au 31 décembre 1891.	100
Du 5 au 10 février 1892.	100
Du 5 au 10 mars 1892.	100
Du 5 au 10 avril 1892.	100
comme suit	450 fr.

Le souscripteur pourra, à toute époque, escompter les versements à 4 0/0 l'an.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Le Mardi 15 Décembre 1891

A Paris, à la Société LE CREDIT, 18, Place Vendôme.

A Lyon, à l'Agence du CREDIT, 37, Rue de l'Hôtel-de-Ville.

Et chez tous les Correspondants du CREDIT en province.

A Londres, International Trustee Assets & Debentures Corporation.

On peut souscrire dès à présent par correspondance

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE A PARIS

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue St-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Bon vin à 40 centimes le litre, 26 litres pour 25.

La pièce, 225 litres, 80 fr. } non logés
La 1/2 pièce, 115 litres, 42 » }

Rendu à domicile sans aucun frais

Garanti vin de vendange

Rhum Sainte-Lucie, 2 fr. le litre, verre compris, marque John Alvarés, de Kingston (Antilles).

On peut déguster.

Sur le boulevard :
Un monsieur très sélect s'apprête à entrer au théâtre. Un gamin s'approche de lui et lui demande son cigare.
— Comment! s'écrie le monsieur, cela ne te répugne pas de fumer après moi?
— Oh! monsieur, répond le gamin, ce n'est pas pour fumer... Je veux seulement le chiquer.

Après la mort de Paulmy, M. d'Aguesseau, petit-fils du célèbre chancelier, fut reçu à l'Académie française. Bauzée, auteur d'une excellente grammaire, dit au récipiendaire :
— Monsieur, vous devez l'honneur du fauteuil à votre grand-père comme je le dois moi-même à ma grammaire.

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirope 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE
Et Alcoolat composé
De A. RIVAUD
Chimiste breveté, à SAUMUR
Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.
L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux); les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.
Lire la notice, envoyée franco sur demande.
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

riches, Mika et moi, nous la ferons restaurer et embellir; car c'est triste de voir le bon Dieu si mal logé.
» Bah! il n'y fait pas attention, sans doute, et il préfère probablement la prière de ces humbles paysans à celle des élégantes mondaines qui vont à Saint-Augustin, à la Trinité, à Sainte-Clotilde, pour y entendre de la bonne musique ou un orateur en renom.
» Mikaëla, elle, prie comme un ange; si j'osais, je dirais qu'elle m'effraie, elle tient si peu à la terre! Les gens du village disent qu'elle a l'air d'un chérubin qui va s'envoler. C'est vrai et cela me fait peur.
» Moi, ce n'est plus du tout la même chose: je suis souvent distraite malgré moi et je pense à Méphisto qui est resté tout seul à la maison sans fenêtres, aux étoiles que nous retrouverons à la fin du mois de Marie et puis à notre bel hôtel de Paris, autrefois. Mes souvenirs, que je tâche pourtant d'enterrer, sortent de tous les côtés à la fois, et alors, impossible de terminer mon chapelet.
» Il y a, pour nous consoler, des chants rustiques de nos paysans qui n'ont pas l'oreille musicale, un petit garçon de treize à quatorze ans qui possède une voix délicieuse, flexible, et

Dies iræ ou l'*Inviolata*. On entendrait voler une mouche sous les voûtes, tant le recueillement est général. A la prière de M. le curé, nous nous sommes chargées de diriger le chœur de chant des congréganistes. Moi, cela m'a fait faire la moue, parce que parmi ces jeunes filles, il y en a de si simples, de si bornées; mais Mikaëla m'a dit avec son sourire d'ange : « Gaète, puisque c'est pour le bon Dieu! » Et je joins ma voix à celle de mon frère pour les duos des cantiques dont nos pauvres élèves ne peuvent dire que le refrain.
» Comme Mika est meilleure que moi!
» Quelques mois avant la première communion, nous nous occupons aussi des disciples les plus rebelles de M. le curé, têtes dures dont le pauvre prêtre ne peut rien tirer, et nous parvenons encore à leur faire comprendre, à force de patience, les principaux éléments du catéchisme; Mikaëla s'en tire bien mieux que moi, mais ces séances répétées la fatiguent, quoiqu'elle affirme le contraire, et, après, nous la trouvons toujours tout oppressée. Oh! toi, vois-tu, si tu ne vas pas tout droit en paradis!
(A suivre.)

L'EAU DE SUEZ

(VACCINE DE LA BOUCHE)
est le SEUL et UNIQUE Dentifrice
QUI SUPPRIME
INSTANTANÉMENT et PAR TOUJOURS les

MAUX DE DENTS

ET PAR CONSÉQUENT
L'EXTRACTION
L'AURIFICATION

DEPOTS : Dans toutes les principales Maisons de Pharmacie, Parfumerie, etc. — Brochure explicative envoyée franco sur demande — Adresse de M. SUEZ, 9, Rue Froisy (Paris Monnaie), PARIS.

Étude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A ADJUGER

En l'étude, le samedi 12 décembre 1891, à midi :

1^o UN PRÉ

Situé à Saint-Lambert-des-Lévées, lieu dit la prairie de Séchet ou pré des Roches, contenant 30 ares 50 centiares.

Mise à prix..... 1,200 fr

2^o UN PRÉ

Situé même commune et lieu dit, contenant 46 ares 75 centiares.

Mise à prix..... 1,800 fr

Jouissance de suite.

Étude de M^e RICOU, notaire à Coron.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

L'HOTEL DE LA BOULE D'OR

Au bourg de Coron, comprenant : matériel, clientèle, acheminement et droit au bail.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e RICOU.

FERS

Cokes et Charbons, Anthracites BRIQUETTES PERFORÉES Pour chauffage d'appartements

ET MIGNON

19, Place de la Bilange, 19 SAUMUR

A dater du 12 décembre, le prix des cokes est fixé comme suit :

A domicile	Pris au magasin
Coke gros... 1.75	1.65 hect.
Coke cassé.. 2.25	2.15 —

Réductions pour quantités importantes.

Prière d'adresser les commandes 19, place de la Bilange. (886)

M. DUCHÈNE, collectionneur, 20, rue Antoinette, Paris, demande à acheter beaux portraits anciens des époques Louis XV et Louis XVI, sièges et tapisseries, meubles ornés de cuivres, boîtes ornées de miniatures, vases montés en bronze, candélabres et objets d'art de valeur artistique. Prière d'écrire. Bien désigner les objets.

A VENDRE DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉPART

UNE JOLIE MAISON

Composée de 20 pièces, en partie parquetées, avec un superbe jardin en plein rapport et une grande pièce d'eau.

Cette maison peut être transformée en hôtel, devant la nouvelle gare du chemin de fer d'Orléans et Etat qui va se construire.

S'adresser, pour visiter et traité, à M. COUTAND-SIMON, qui occupe, 2, route neuve d'Angers, à Saumur, ou à M^e GAUTIER, no- (620)

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1892

Maison de Commerce

A Saumur, rue St-Jean, 45 Occupée par M. Renard, marchand de chaussures.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Place du Port-Saint-Nicolas.

S'adresser à M. FAVARON, négociant, rue de la Comédie.

AVIS

MM. les Propriétaires qui désireraient faire vider leurs fosses d'aisances par M. Dubois-Ronce, sont priés d'exiger à la Mairie le livre de l'Entrepreneur.

Robes et Manteaux

M^{me} HERVÉ a l'honneur d'informer sa clientèle qu'à partir du 28 décembre 1891, ses ateliers et salons de couture seront transférés, 6, rue d'Orléans, à Saumur, au premier étage.

ON DEMANDE Un B^{ON} APPIÉCEUR pour la pompe à la Maison Crémieux. (663)

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 15 centimes le litre.

S'adresser route de Rouen, n^o 21 bis. (143)

ON DEMANDE à ser- vente viagère sur somme d'argent ou maison.

S'adresser au bureau du journal.

M^e GUÉRET, notaire à Allonnes, demande UN CLERC sachant faire les actes courants. Pressé. Bons appointements.

BUREAU DE PLACEMENT

d'Employés et de Domestiques des deux Sexes.

M^{me} ANNA

Rue de la Tonnelle, 29, à Saumur.

BIJOUTERIE DEUIL ET FANTAISIE

L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis, Saumur

BAGUES

Médico-Galvaniques

Les seules reconnues efficaces pour leur composition spéciale contre les Migraines, Rhumatismes, Affections névralgiques, Crampes, Intoxications métalliques, etc.

Bague simple et double courant similar, bague planché, double courant, plaque argent, forte.

Solidité - PRIX : 3 FRANCS - Garantie Se méfier des contrefaçons.

LA Réglisse Sanguinède

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.

0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

Pépinières Américaines du Sud-Ouest

GREFFES DE L'ANJOU

Des CHARENTAIS et du M^e DI (facilités notamment dans nos Pépinières) Authenticité et Pureté absolues garanties. — Forte-Greffes. — Producteurs directs CARRIÈRE, Royan (Char.-Infér.). Envoi franco sur demande du Catalogue ou Prix-Cour

FABRIQUE D'ENGRAIS CHIMIQUES

USINE DES HURAUDIÈRES SAUMUR

M. GUÉNAULT FILS prévient MM. les Propriétaires de Vignobles qu'il tient à leur disposition des Engrais spéciaux pour Vignes. La Maison ne négligera rien pour mériter la confiance qui lui a été accordée jusqu'ici. Les différents produits ont obtenu un Grand Prix, Médaille d'Or, à l'Exposition de Saumur 1891.

Engrais pour Vignes selon la formule de M. GEORGES VILLE

6 0/0 d'acide phosphorique.
12 0/0 de potasse dont 10 provenant du carbonate de potasse et 2 du sulfate de potasse.
40 0/0 de sulfate de chaux. — 18 fr. les 100 kil.
1,000 kil. à l'hectare.

Formule de l'Usine (Engrais complet)

2 1/2 0/0 d'azote organique (sang et viande desséchés).
1 0/0 d'azote nitrique.
8 0/0 d'acide phosphorique (à base organique provenant des os).
10 0/0 de potasse.
3 0/0 de fer pur. — 20 fr. les 100 kil.

125 grammes par pied de vigne tous les ans.

M. GUÉNAULT FILS recommande également son Engrais liquide pour traitement des vignes et arbres fruitiers au prix de 45 fr le fût de 180 litres.

Préservez-vous ou Guérissez-vous de l'INFLUENZA

L'Épicerie Parisienne

Vient de recevoir de la Martinique et de la Jamaïque des Rhums naturels qui sont recommandés par les sommités médicales.

RHUM Martinique.....	le litre	2 fr.
— Sainte-Lucie.....	—	2.50
— Jamaïque.....	—	3 »
— très vieux.....	—	4 »
— Grenade (réserve).....	—	5 »

Dépôt des Biscuits Russes..... la boîte 1 fr.
Biscuits du Capitaine Trivier..... — 0.60
« Le Friand, » macaron moelleux..... — 1.20

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beaurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

GRAND BAZAR UNIVERSEL

Saumur, 6, Rue d'Orléans, 6, Saumur

ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE

Vendredi 18 courant, à partir de 7 heures du soir.

OUVERTURE DES NOUVEAUX MAGASINS

Et grande mise en vente d'Articles d'Étrennes haute nouveauté.

Comptoirs spéciaux d'articles à 20 et 65 centimes et articles d'utilité

Toutes les Marchandises seront marquées en chiffres connus et vendues absolument à prix fixe. — N'achetez donc rien sans visiter cette importante Maison dont le système est de vendre tout à petit bénéfice.

Livraisons à Domicile. - ENTRÉE ENTIÈREMENT LIBRE - Livraisons à Domicile.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur 1891

Maire,

Certifié par l'imprimeur soussigné.